

# Pour accéder à son compte personnel sur [www.telepac.agriculture.gouv.fr](http://www.telepac.agriculture.gouv.fr) ...

**Si je CONNAIS mon mot de passe personnel, et que l'on me demande de mettre à jour mon code Telepac... voir ci dessous...**

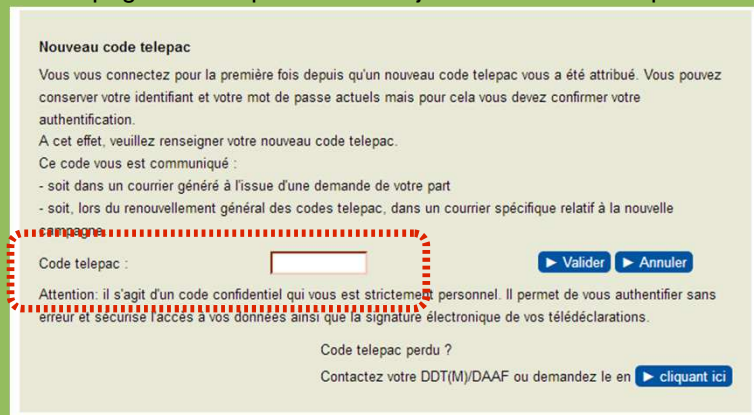
**Si je NE CONNAIS PAS mon mot de passe personnel (il ne fonctionne pas ou il est perdu) ou que je suis nouveau demandeur..... voir au verso**

1

En page d'accueil de Telepac, saisissez votre numéro Pacage et votre mot de passe personnel...



...une deuxième page s'ouvre pour mettre à jour votre code Telepac



2

Saisissez votre code TELEPAC.

Vous le trouverez sur un courrier de notification que vous avez reçu par voie postale en année N-1. Ce code se compose de 8 caractères (lettres en minuscules + 1 seul chiffre en 4ème position)



3

Validez et la connexion s'établit.

Votre compte est confirmé. Vous pouvez accéder à TelePAC

Retour



Pour les connexions suivantes, vous aurez uniquement besoin de votre numéro pacage et de votre mot de passe personnel créé.

**Je NE CONNAIS PAS mon mot de passe personnel (il ne fonctionne pas ou il est perdu) ou je suis nouveau demandeur...**

1

**Cliquez sur Créer un compte ou mot de passe perdu**

Utilisateur : (numéro pacage pour les agriculteurs)   
Mot de passe :

2

**Complétez vos données personnelles :**

Création du compte / mot de passe perdu

**Afin de vous identifier, vous devez compléter les données suivantes :**

N° PACAGE :   
Code INSEE du siège de l'exploitation :   
N° SIRET de l'exploitation :   
Date de naissance (ne pas renseigner pour une forme sociétaire) (jj/mm/aaaa) :   
5 derniers caractères du RIB/IBAN :   
Code telepac \* :   
\* Ce code vous est communiqué dans un courrier spécifique.

Attention: il s'agit d'un code confidentiel, qui vous est strictement personnel. Il permet de vous authentifier sans erreur et sécurise l'accès à vos données ainsi que la signature électronique de vos télédéclarations.

Code telepac perdu ? Contactez votre DDT(M)/DAAF ou demandez-le en

\* **RIB/IBAN** : 3 derniers chiffres de votre compte+clé RIB

\* **Code TELEPAC** :

**Vous le trouvez sur un courrier de notification reçu en année N-1.**

Sur la page n°1/2 de ce document, vous trouvez le modèle de ce courrier.

Si vous êtes nouveau demandeur, il vous est donné par la DDT

3

**Créez votre mot de passe personnel :**

Il doit être différent des 5 derniers mots de passe utilisés

**8 caractères minimum avec au moins trois des quatre types de caractères suivants :**

lettres minuscules, LETTRES MAJUSCULES, caractères spéciaux &#{([[\@])]}\$£\$?!<> et/ou chiffres

**Veillez saisir le nouveau mot de passe**

Le nouveau mot de passe doit :

- avoir une longueur minimale de 8 caractères
- contenir au moins trois des quatre types de caractères suivants : lettres minuscules, lettres majuscules, caractères spéciaux (&#{([[\@])]}\$£\$?!<>) et chiffres
- être différent des 5 derniers mots de passe utilisés.

Ancien mot de passe :

Mot de passe :

Vérification du mot de passe :

4

**Validez et la connexion s'établit.**

Votre compte est confirmé. Vous pouvez accéder à TelePAC



**Pour les connexions suivantes, vous aurez uniquement besoin de votre numéro pacage et de votre mot de passe personnel créé.**